

# Newsletter janvier 2010



## NAO : Négociation annuelle obligatoire du 18 janvier 2010



Le 18/01/2010, la négociation sur les salaires des agents de droit privé de Pôle emploi était présidée par Christian CHARPY. Après un tour de table où l'ensemble des organisations syndicales ont revendiqué une réelle amélioration salariale pour 2010, le directeur général en fin de matinée nous propose :

- ✓ 0,4% en janvier 2010
- ✓ 0,6% en octobre/novembre 2010, avec une clause de revoyure avec les OS à l'automne pour faire le point sur l'indice des prix à la consommation à ce moment là.

Pour infos l'inflation en 2009 était aux environs de 0,9%.

L'UNSA ne désespère pas de faire inverser les deux chiffres annoncés par le DG, soit 0,6 en janvier et 0,4 en octobre 2010.

## Commission d'interprétation de la CCN de Pôle emploi

Le 18/01/2010 après midi s'est réunie pour la première fois la commission d'interprétation de la convention collective. Présidée par le DGARH, Moïse RASHID, cette nouvelle commission composée de la direction générale et des syndicats signataires de la convention collective, propose et soumet au vote les interprétations qui peuvent survenir dans l'application de la CCN. Cette commission adopte les précisions/modifications à l'unanimité.

Nous vous adresserons très rapidement le compte rendu des interprétations votées hier.

En attendant suite à une question posée par l'UNSA concernant l'accès au logement et le statut d'EPA de Pôle emploi, Moïse RASHID nous a informé que la direction avait pris « seule » la décision d'adhérer au 1% patronal. Nous avons demandé à avoir des précisions sur les organismes collecteurs retenus. Une organisation syndicale présente a protesté sur le fait d'avoir été exclu des discussions qui doivent avoir lieu avec les OS avant toute adhésion au 1%.

## Commission nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles.

Vendredi soir 15 : l'UNSA vous a adressé un compte rendu sur les premières prestations mises en place, notamment pour les enfants. Nous tenons ici à faire une mise au point, il ne s'agit pas pour nous d'écarter les agents mariés, les célibataires... nous l'écrivions tout est à construire et au cours de l'année nous comptons bien couvrir un champ très large qui devrait aller des vacances, aux chèques vacances, les loisirs, les colonies de vacances ...

N'oubliez pas que chaque CE est également compétent pour bâtir et proposer des prestations de son choix.